

ABONNÉS

LE SOIR

Retrouvez tous nos autres grands formats sur notre site.

plus.lesoir.be

Ces « Territoires zéro chômage » qui fascinent la Wallonie et B

En France, dix zones touchées par le chômage de longue durée participent à cette expérience inédite. Dont Loos, en métropole lilloise. Un cas qui a attiré des élus wallons et bruxellois.

REPORTAGE

PASCAL LORENT

Du haut de ses trente étages, la tour des HLM ressemble à une construction de Lego. Au pied, des bâtiments de plain-pied découpent le périmètre du quartier des Oliveaux, une cité sociale de Loos-lez-Lille, au cœur de la métropole du Nord, forte de 90 communes et 1,2 million d'âmes. L'un d'eux est occupé par la Fabrique de l'emploi, l'entreprise à but d'emploi (EBE) née dans le cadre de l'expérience « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Les Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) sont apparus en France en 2016 via une loi d'expérimentation nationale. Au départ, le projet cible d'abord les zones rurales, des « territoires en désynchronie ». Mais finalement, des quartiers urbains vont rejoindre le projet et dix expériences vont être lancées sur des lieux de vie de quelque 10.000 habitants recensant un taux de chômage très élevé. Dans chacun de ces « territoires », un comité composé des acteurs locaux (syndicats, politiques, associations, entrepreneurs privés...) a identifié les besoins non satisfaits n'entrant pas en concurrence avec les initiatives existantes.

Puis a été créée l'entreprise à but d'emploi (EBE), chargée d'engager les chômeurs de longue durée mais également les bénéficiaires de l'aide sociale et ceux qui ont totalement disparu des « radars », à condition qu'ils résident dans le « territoire » depuis six mois minimum. « Au début, les personnes engagées affichaient en moyenne quatre années de chômage », se souvient Marc Godefroy, ancien maire, qui préside désormais le comité local pour l'emploi à Loos.

A Lille, l'expérience a véritablement démarré en 2017, dans deux quartiers de Loos (les Oliveaux) et de Tourcoing (les Phalempins). Nicolas Devaux l'a très vite rejointe. D'abord au titre de bénévole alors qu'il percevait moins de 500 euros par mois via le RSA (l'équivalent du revenu d'insertion sociale belge). « La moitié des personnes qui étaient là au début sont restées dans le projet », explique le porte-parole de l'EBE. « Les autres se sont découragés parce que les gens restaient chez eux en attendant qu'on les appelle. » « Au début, des gens n'y ont pas cru et ont abandonné », se souvient Alice (53 ans), qui travaille au sein de l'épicerie solidaire des Quatre Saisons. « Comme si des chômeurs allaient pouvoir créer leur propre emploi. Moi, je me suis accrochée. » Preuve s'il en est qu'avec certaines planches de salut, on peut construire un bateau.

Une grande palette d'activités

« L'idée, c'est de dire : ce n'est pas l'argent, le travail et les compétences qui manquent. C'est l'emploi », résume-t-il. « Il faut donc retourner la chaussette... » Et se dire que plutôt que de financer le coût de l'inactivité, il vaut mieux utiliser les bénéfices directs et indirects du travail pour financer les compétences des gens et satisfaire les besoins de la collectivité. Une des facettes de l'expérience TZCLD, c'est l'implication de tous les ac-



Portes ouvertes à la ressource La Ch'tite Fabrique. © DR.



L'expérience de Loos, c'est, concrètement, la ressource La Ch'tite Fabrique et l'épicerie sociale des Quatre Saisons. © DR.

teurs dès le début du processus. « Il faut préparer les personnes car elles ne sont pas toujours dans l'esprit de la démarche », poursuit Nicolas Devaux. « Elles doivent devenir autonomes, arriver avec un projet ou s'impliquer dans un projet existant. »

En terre lilloise, l'un des dix « territoires » retenus en France, l'expérience entame sa quatrième année. L'avant-dernière de la première phase d'expérimentation. « Nous devons démontrer que cela fonctionne », résume le porte-parole. Elle rassemble deux zones, à Loos (7.000 habitants) et à Tourcoing (3.000), des périmètres où le taux de chômage oscille entre 20 et 25 % de la population (pour un peu plus de 10 % sur la métropole). A ce stade, 78 personnes ont signé un CDI sur le site des Oliveaux et 40 sur celui des Phalempins. Soit 74 postes à temps plein et un total d'une centaine d'équivalents temps plein financés via une dotation de l'Etat français (101 % puis 95 % du Smic), de la Région des Hauts-de-France, de la Métropole européenne de Lille et des dons d'entreprises pour un budget annuel oscillant entre 430.000 et 450.000 euros. Les activités proposées vont de la ressource à l'épicerie sociale en passant par la couture, l'aide aux personnes ou le maraîchage.

« A certains moments, on preste 30 heures par semaine et, en été, on passe à 40 heures et on preste six jours hebdomadaires. Ici, il n'y a pas de chef. On a carte blanche »

Un apprentissage sur le tas

Cette dernière activité est l'une des belles réussites lilloises. Huit personnes y

cultivent des légumes de saison qu'ils vendent ensuite sur le site. Parmi elles, Thomas, 29 ans. Après s'être longtemps cherché, suivant plusieurs formations jamais achevées, ce jeune homme à la voix douce a rejoint l'EBE voici deux ans. « Ce qui m'a plu ici, c'est que je pouvais toucher un peu à tout. Et j'apprends sur le tas », confie l'autodidacte. « Moi, j'avais travaillé en maraîchage bio durant un an et demi et j'étais au chômage depuis deux ans », explique Aurore (30 ans). « Et Jefferson, lui, est diplômé d'un CAP en horticulture. » « Je suis présent depuis le lancement de l'activité, voici trois ans », confirme ce robuste mais timide garçon de 21 ans. Une partie des informations, ces cultivateurs vont la chercher sur internet puis ils expérimentent, à tâtons, sur ces terres mises à disposition de l'EBE par la municipalité.

« Pour moi, un des obstacles rencontrés par l'EBE, c'est la formation », relève Paul Timmermans, président de la chambre Emploi-Formation du Hainaut-Sud et observateur de l'expérience française des TZCLD depuis son lancement. « Ces entreprises doivent être des entreprises apprenantes. Il doit y avoir des moments où les travailleurs s'arrêtent pour capitaliser sur les compétences acquises. Il faut formaliser cela, créer des fiches, filmer. C'est cela qui permettra aux gens d'évoluer dans leurs fonctions et de garder des activités qui ont une certaine rentabilité. »

La moitié de l'équipe est occupée à mi-temps : des quinquas qui ne croyaient plus à l'emploi et des jeunes qui n'y ont pas encore touché. Elle fonctionne quasiment en autogestion : elle choisit les légumes qu'elle veut cultiver et définit ses horaires, son planning, ses prix. « A certains moments, on preste 30 heures par semaine et, en été, on passe à 40 heures et on preste six jours hebdomadaires »,

poursuit Aurore. « Ici, il n'y a pas de chef. On a carte blanche. » Tous les quinze jours, chaque département de l'entreprise à but d'emploi délègue un référent afin qu'il le représente dans la réunion d'évaluation. « C'est une deuxième limite », poursuit Paul Timmermans. « Il n'y a pas de chef parmi les travailleurs. Il y a bien un référent mais qui n'a pas un euro de plus ou une reconnaissance statutaire de son rôle. Cela ne peut pas tenir. »

Un emploi pour y rester

Une des conditions pour développer une activité au sein de l'EBE, c'est de ne pas concurrencer une initiative privée ou publique existante. Ou alors de bénéficier de l'accord des intéressés. A Loos, le fermier voisin, séduit par l'expérience, a donné son autorisation pour le maraîchage. Dans certains cas, le privé vient même en soutien. Ainsi, au sein de l'épicerie sociale des Quatre Saisons, où quatorze personnes sont employées, les rayons sont approvisionnés en partie par des dons (défiscalisés) de la grande distribution. « Environ 230 familles viennent ici faire leurs achats », explique Alice.

Cet enthousiasme, on le retrouve au sein de la ressource La Ch'tite Fabrique. Dans cet atelier de menuiserie, les planches de palettes et le bois recyclé connaissent une seconde vie en devenant des meubles, des objets de décoration. « On rénove aussi des anciens meubles, on fait de la customisation », ajoute Patrice Trefel. « On vend nos produits sous label Emmaüs, principalement grâce au bouche à oreille, à notre espace d'exposition à Tourcoing ou à Facebook. »

Les chiffres sont éloquentes : en deux ans et demi, 25 personnes seulement ont quitté l'aventure : départs, décès ou licenciements

Ce quinquagénaire est intarissable sur son activité. Et son parcours. « J'ai été moniteur d'auto-école et gérant de société durant vingt-cinq ans », raconte-t-il. « Puis j'ai perdu mon emploi et, divorcé, je suis retourné vivre chez mes parents. J'ai touché le fond de la piscine. » Un déclic pour lui. Attiré depuis toujours par le travail manuel et la menuiserie en particulier, Patrice s'est impliqué dans l'aventure du TZCLD. Et il a développé son projet, inauguré en janvier 2018. « Tout ce que vous voyez ici est fabriqué à partir de bois de récupération », présente-t-il fièrement. « Et quand la municipalité a relancé le marché de Noël, c'est nous qui avons construit les chalets en bois. »

grand format

ur » Bruxelles



L'expert « Des habitants prennent en charge leur territoire »

ENTRETIEN

P.L.T

Le concept des « Territoires zéro chômeur », il le connaît. A la façon d'un entomologiste. En effet, depuis le lancement de cette expérience innovante, Paul Timmermans s'est rendu plusieurs fois en France pour l'observer et échanger avec les différents acteurs. Puis le président de la Chambre emploi-formation de l'Instance Bassin Hainaut-Sud a sensibilisé les élus wallons et bruxellois sur l'intérêt d'importer ce concept dans leurs régions. Ce qui lui vaut aujourd'hui d'hériter du titre de « spécialiste belge » des TZCLD.

Vous semble-t-il possible de transplanter l'expérience des « Territoires zéro chômeur » en Belgique ?

Oui. Il faut penser cette expérience dans un cadre réglementaire, institutionnel et financier en dehors de la structure fédérale. La 6^e réforme de l'Etat le permet. De plus, dans l'état actuel des relations avec les partenaires néerlandophones, je ne suis pas sûr qu'un accord de coopération soit possible. Il faut donc affecter à ce projet une partie des sommes qui sont transférées aux Régions dans le cadre de la dernière réforme de l'Etat. Le reste, ce sont des dispositifs réglementaires visant notamment à exonérer les chômeurs qui participent à l'expérience du contrôle actif de la disponibilité. Tout me semble donc envisageable sans trop de difficultés.

Est-il possible d'activer les allocations de chômage sans l'accord du fédéral ?

Oui. En France, le fonds d'expérimentation est principalement alimenté par un fonds d'aide sociale et pas par le budget de l'emploi. D'ailleurs, la triple évaluation qui a été réalisée sur la première expérience, qui permet au gouvernement français de voir si la deuxième phase de l'expérimentation est bien pertinente, montre que 46 % des emplois créés aujourd'hui dans l'ensemble des EBE (environ 850 emplois) sont revenus à des personnes qui n'étaient pas bénéficiaires des allocations de chômage. Une partie de ces personnes étaient même « hors radar ». On touche donc des « neets » (personnes hors enseignement, emploi ou formation), des femmes rentrantes, des

exclus s'étant résignés à la galère...

L'expérience initiale, pensée pour un milieu rural, est-elle transposable en milieu urbain ?

C'est plus difficile, comme le montre l'expérience française, dans la mesure où un certain nombre de besoins sont déjà couverts. Et la concurrence avec le tissu économique plus « classique » est sans doute réelle. Mais à Lille, en milieu urbain, on a développé le même nombre d'emplois qu'à Prémery, en milieu rural. Cela montre qu'avec de l'imagination et des partenariats, on y parvient.

L'entreprise à but d'emploi ne fera-t-elle pas doublon avec des structures existantes ?

Non, même si certains dans le monde de l'insertion se montrent inquiets. Il y a une distinction très nette entre les dispositifs actuels qui travaillent avec les gens peu qualifiés et qui visent à les mettre à l'emploi. Que ce soit des dispositifs de type économie sociale ou d'insertion socio-professionnelle comme les Cisp (centres d'insertion socioprofessionnelle) ou les articles 60 et 61. Dans le dispositif « Territoire zéro chômeur », il s'agit d'un véritable contrat à durée indéterminée. De plus, il s'agit d'un droit inconditionnel à l'emploi et non lié à des caractéristiques socio-économiques. La seule contrainte est d'avoir été chômeur de longue durée et d'être exclu de l'ensemble des dispositifs que je viens d'évoquer.

Pour la Wallonie, on a décidé que le public cible devait avoir au moins deux ans de chômage, ce qui fait que s'il n'est pas encore dans un dispositif d'insertion, il n'y sera jamais. De plus, c'est un temps choisi et une activité professionnelle choisie. La personne construit son propre emploi à partir de ses compétences. Aucune autre institution ne fait cela. En outre, il y a la dimension strictement volontaire qui sort des politiques d'activation qui conduisent les gens dans des dispositifs d'insertion. Ce sont donc deux démarches différentes. Et j'ajouterais une ultime différence : c'est davantage une expérience de démocratie locale, de prise en charge d'un territoire par ses propres habitants qu'un dispositif de mise à l'emploi. On fait confiance aux habitants et ils sont eux-mêmes capables de reconstruire leur quartier en décelant des besoins insatisfaits, en se faisant confiance mutuellement, en s'encourageant, en reconnaissant le travail utile...

D'où l'enjeu d'avoir des comités locaux portés par les habitants et notamment les demandeurs d'emploi et soutenus par les autorités locales. Mais si on met budgétairement en concurrence les deux dispositifs, on donne du grain à moudre à ceux qui pensent, dans l'insertion, qu'ils utiliseront mieux les budgets car ils ont fait leurs preuves et ont beaucoup de public et pas assez de moyens.

Certaines activités développées en France sont déjà mises en œuvre en Belgique par les CPAS ou les Cisp...

Oui. Mais la clause de non-concurrence que garantit le comité local est la garantie qu'il n'y aura pas de doublons. Si un centre Cisp ou un CPAS fait du repassage dans la localité et que des gens dans l'entreprise à but d'emploi (EBE) disent vouloir travailler dans le repassage, ils seront dirigés vers cet opérateur. Si une activité est déjà couverte, on l'exclut de celles mises en œuvre par l'EBE. Il ne peut donc pas y avoir de doublon.



● Dispositif déjà en place
● Communes intéressées par le dispositif



Sophie Querton. © E.G.

« Schaerbeek sera candidate »

Sophie Querton (Défi), présidente du CPAS de Schaerbeek

On sort du schéma classique de l'accompagnement et on crée de l'emploi à partir du talent et des envies du chômeur. Ce changement de paradigme responsabilise la personne, redonne confiance et crée une dynamique de groupe. S'il y a un appel à projets, Schaerbeek sera candidate. P.L.T



Xavier Desgain. © BELGA.

« Démarche de développement durable »

Xavier Desgain (Ecolo), échevin de l'emploi à Charleroi

Trois éléments sont intéressants. La méthode : on a demandé aux gens ce qui manquait dans leur quartier et ce qu'ils étaient prêts à faire pour y répondre. L'impact : ces travailleurs ont confiance en eux et dans la méthode employée. Les activités : elles s'inscrivent dans une démarche de développement durable. P.L.T



Benjamin Scandella. © D.R.

« On manque de recul »

Benjamin Scandella (PS), échevin de l'emploi à Farciennes

Il y a des activités que l'on développe déjà, comme l'épicerie sociale. Le maraîchage bio m'a séduit. Cela peut inspirer des gens à Farciennes. Tout cela me semble transposable. La différence, c'est la manière par laquelle ils y sont arrivés, avec l'entreprise à but d'emploi plutôt que l'insertion professionnelle. C'est innovant. Mais on manque encore de recul pour voir comment l'expérience va évoluer. P.L.T

A l'instar des autres salariés de l'EBE, Patrice dispose d'un CDI rémunéré au Smic. « Cela me convient bien », rassure-t-il en citant son revenu : « 1.180 euros par mois. Vous savez, comme gérant de société, je gagnais quatre à cinq fois plus. Mais ce n'est pas pour cela que j'étais plus heureux. »

Une aventure à pérenniser

« C'est plus un projet de développement économique territorial que d'insertion à l'emploi », insiste Marc Godefroy. Ce qui implique un changement de paradigme. « Le principe de l'insertion, c'est de rapprocher les personnes de l'employabilité », explique Ghislain De Muynck, directeur de la Fabrique de l'emploi. « Celui des TZCLD, c'est de constater qu'il n'y a pas assez d'emplois et d'en créer à côté du marché. » D'ailleurs, les chiffres sont éloquents : en deux ans et demi, 25 personnes seulement ont quitté l'aventure : départs, décès ou licenciements. Mais la toute grande majorité des salariés recrutés est toujours présente. Et bien décidée à y rester. « Dans notre système, on a tendance à croire qu'il n'y a que les cadres qui recherchent du sens dans leur travail. Mais ce n'est pas le cas », souligne Eric Vanhuyse, directeur de Compétences et Emplois en Métropole européenne de Lille, un des partenaires du comité local pour l'emploi. « Le but, c'est que notre territoire et ceux qui y vivent mais ne s'en sortaient pas soient gagnants », complète Ghislain De Muynck. « C'est un projet de territoire, pas un dispositif de tremplin vers l'emploi », résume Marc Godefroy. « Ici, les gens reçoivent un CDI. »

Cet enthousiasme se tempère de réalisme. Le chiffre d'affaires pour 2019, de 175.575 euros, reste inférieur aux prévisions en début d'exercice. Et celui-ci repose en grande partie sur la commande publique, comme le constate la Fabrique de l'emploi dans son rapport annuel : ouverture et fermeture des parcs et jardins de la ville de Tourcoing, sécurisation des abords des écoles, location de chalets en bois pour le marché de Noël... « On voit également que les prestations et produits proposés aux habitants sont très peu rémunérateurs car le consentement à payer des habitants des Oliveaux et des Phalempins est faible. Ce n'est d'ailleurs pas une surprise... », constate l'EBE, en rappelant que ces foyers disposent en général de revenus modestes.

Et même si l'EBE lilloise prépare son passage en société coopérative d'intérêt collectif, ses dirigeants n'en sont pas moins conscients qu'il faudra encore pas mal de temps. « Il faut au moins dix ans pour qu'un territoire puisse muter », reconnaît Marc Godefroy. « Et que l'on puisse voir ce que deviennent l'EBE et les gens qui y travaillent. »



La personne construit son propre emploi à partir de ses compétences.

Aucune autre institution ne fait cela

Paul Timmermans

président de la Chambre emploi-formation de l'Instance Bassin Hainaut-Sud

